

VOICEA
Société à responsabilité limitée
au capital 5.000 euros
Siège social : 15 B rue de la Corvée
71880 CHATENOY LE ROYAL
983 578 972 RCS CHALON SUR SAONE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 2 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le deux juin, au siège social.

- **Monsieur Gilles BENNARDO**, demeurant 15 B rue de la Corvée, 71880 CHATENOY LE ROYAL

Propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la Société VOICEA,

Statue sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'article 8 des statuts suite à la cession de parts intervenue ce jour entre Monsieur Philippe BIERRY et Monsieur Gilles BENNARDO,

Puis prend la décision suivante :

DECISION UNIQUE

L'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts comme suit :

« ARTICLE 8 - REPARTITION DES PARTS SOCIALES

Les parts composant le capital social sont détenues entièrement par l'associé unique comme suit :

- A Monsieur Gilles BENNARDO , demeurant 15 B, rue de la Corvée - 71880 CHATENOY LE ROYAL, portant les numéros 1 à 1.000	1.000 parts
---	-------------

Total égal au nombre de parts composant le capital social	1.000 parts sociales »
---	------------------------

L'Associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Monsieur Gille BENNARDO


COPIE CERTIFIÉE CONFORME